

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
AB - AM
N° 2019-D-144

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT

PIG "HABITER MIEUX"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- ☐ VU, la délibération n°305 du conseil communautaire du 27 septembre 2018 portant intervention de GrandAngoulême en complément des subventions de l'ANAH pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,
- ☐ VU, l'arrêté n°91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 24 472,76 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **13 mai 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13/05/2019**
Publié ou notifié,
Le **13/05/2019**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême			Total participation
			Taux	Montant		
Mme et M. ABDELKHALEK Zouheir	224 rue de Basseau 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €		2 000,00 €
M. ABOUYAD Younès	3 rue Léon Gambetta 16400 LA COURONNE	20 000,00 €	10%	2 000,00 €		2 000,00 €
M. ALLARD Peirre- Emmanuel	2 Impasse du Simard 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	13 131,56 €	10%	1 313,16 €	240,00 €	1 553,16 €
Mme BERNARD Marie-Louise	18 rue d'Antornac 16800 SOYAUX	13 588,18 €	10%	1 358,82 €		1 358,82 €
M. BOUDJILALI Mohamed	11 rue de la liberté 16470 SAINT MICHEL	17 849,14 €	10%	1 784,91 €		1 784,91 €
M. BOUTIN Bernard	499 rue de la menthe 16430 CHAMPNIERS	20 000,00 €	10%	2 000,00 €		2 000,00 €
M. FILLOUX Stéphane	15 rue du Cluzeau 16430 VINDELLE	11 719,50 €	10%	1 171,95 €	240,00 €	1 411,95 €
M. JON Guillaume	4 rue de la mission 16600 MAGNAC SUR TOUVRE	20 000,00 €	10%	2 000,00 €		2 000,00 €
M. JOUFFE Lenaic	343 rue de Périgueux 16410 GARAT	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	240,00 €	2 240,00 €
Mme LAROCHE Victoire	17 bd Denfert Rochereau 16000 ANGOULEME	15 446,10 €	10%	1 544,61 €		1 544,61 €
Mme LOUIS Séverine	8 route de Chateauneuf 16440 NERSAC	12 779,47 €	10%	1 277,95 €	240,00 €	1 517,95 €
Mme PLA Patricia	7 Bourisson 16400 VOEUIL ET GIGET	16 034,36 €	10%	1 603,44 €		1 603,44 €
Mme POSADAS Nicole	19 rue des Grands Champs 16400 PUYMOYEN	19 027,83 €	10%	1 902,78 €		1 902,78 €
M. TEBAH Stéphane	82 bd Jean Jaurès 16800 SOYAUX	15 551,38 €	10%	1 555,14 €		1 555,14 €
TOTAL			10%	23 512,76 €	960,00 €	24 472,76 €

*Plafond travaux lourds à 5 000 € en loyer conventionné social ou très social pour un propriétaire bailleur